

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION & D'AMÉNAGEMENT  
TECH-ALBÈRES**

Date de convocation : 01/04/2022

Nb de membres en exercice :	63
Présents :	28
Nb de suffrages exprimés :	36
VOTE :	Pour : 36
	Contre : 0
	Abstentions: 0

**Séance du 12 Avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, Salle du complexe des Echards à Le Boulou, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexandre PUIGNAU.

**OBJET : AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) 2022**

**Étaient présents avec droit de vote :**

M. JACQUES ARNAUDIES (TITULAIRE), M. JEAN ASTIE (TITULAIRE), M. LAURENT BERNARDY (TITULAIRE), M. PATRICK CASADEVALL (TITULAIRE), M. ANTOINE CASANOVAS (TITULAIRE), M. JEAN-LOUIS CATALA (TITULAIRE), M. ANTOINE CHRYSOSTOME (TITULAIRE), M. CLAUDE COMMES (TITULAIRE), M. HERVE CRIBEILLET (SUPPLEANT), M. PATRICK DORANDEU (TITULAIRE), M. CLAUDE FERRER (TITULAIRE), M. DENIS FOURNY (TITULAIRE), Mme CORINNE GAILLOT (TITULAIRE), M. BRUNO GALAN (TITULAIRE), M. JEAN-MARIE GOURGUES (TITULAIRE), M. FREDERIC HEBRARD (TITULAIRE), M. JEAN LAURENT (SUPPLEANT), Mme MARIE-JOSÉ MACABIES (TITULAIRE), Mme ISABELLE MORESCHI (SUPPLEANT), M. CHRISTIAN NAUTE (TITULAIRE), M. ANTOINE PARRA (TITULAIRE), M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. GERARD PUJOL (TITULAIRE), Mme MICHELE RAYE DEBRAS (TITULAIRE), M. JEAN-MARC RONFLARD (TITULAIRE), M. PIERRE SERRA (TITULAIRE), M. JEAN-MARC SERVAT (SUPPLEANT), M. JEAN VILA (TITULAIRE),

**Étaient représentés / ayant donné procuration :**

M. DANIEL BONNEFOY (TITULAIRE) procuration à M. CLAUDE FERRER (TITULAIRE), M. MARC DE BESOMBES-SINGLA (TITULAIRE) procuration à M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. SERGE FAJAL (TITULAIRE) procuration à M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), Mme MARTINE MAUGUIN (TITULAIRE) procuration à Mme MARIE-JOSÉ MACABIES (TITULAIRE), M. STEPHANE PINEDA (TITULAIRE) procuration à M. ANTOINE CASANOVAS (TITULAIRE), M. YVES PORTEIX (TITULAIRE) procuration à M. JEAN-MARC RONFLARD (TITULAIRE), M. JEAN-MICHEL SOLE (TITULAIRE) procuration à M. CHRISTIAN NAUTE (TITULAIRE) , M. GUY VINOT (TITULAIRE) procuration à M. ANTOINE PARRA (TITULAIRE),

**Autres présents :**

M. XAVIER JUHEL (SUPPLEANT) et Mme FANNY FONTAINE, DGS CC VALLESPIR,

**Absents excusés :**

M. LAURENT BOSCH (TITULAIRE), M. CHRISTIAN BOTTEIN (TITULAIRE), M. JOEL BOUSCARRA (TITULAIRE), M. JACQUES GODAY (TITULAIRE), Mme ANNIE LAMARQUE (SUPPLEANT), Mme MAYA LESNE (TITULAIRE), M. GUY LLOBET (SUPPLEANT), M. CLAUDE MARCELO (SUPPLEANT), M. VINCENT NETTI (TITULAIRE), M. CHRISTIAN NIFOSI (TITULAIRE), M. JEAN-MARC PACULL (TITULAIRE), Mme ANNIE PEZIN (TITULAIRE), M. PIERRE PLANAS (TITULAIRE), M. ALAIN RAYMOND (TITULAIRE), Mme NATHALIE REGOND PLANAS (TITULAIRE), M. HAROLD SOUILLER (TITULAIRE), M. MICHEL THIRIET (TITULAIRE), Mme FREDERIQUE VAQUER (SUPPLEANT), M. JACQUES VILANOVE (TITULAIRE), Mme HUGUETTE VILLELONGUE (SUPPLEANT).

M. Hervé CRIBEILLET a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

## **OBJET : AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) 2022**

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent utiliser la procédure des autorisations de programmes et des crédits de paiements (AP/CP), qui est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Cette procédure favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

La présente délibération a pour objet de réviser le montant de trois autorisations de programme :

### **OP42 – Etude inventaire des ouvrages PI**

*Montant global prévisionnel initial : 281 000€ TTC*

*Montant global prévisionnel actualisé : 346 000€ TTC*

### **OP54 – Groupement de commande – Sécurisation de passages à gués**

*Montant global prévisionnel initial : 315 050€ TTC*

*Montant global prévisionnel actualisé : 217 114€ TTC*

### **OP55 – Groupement de commande – Plans communaux de sauvegarde**

*Montant global prévisionnel initial : 124 500€ TTC*

*Montant global prévisionnel actualisé : 80 000€ TTC*

La présente délibération permet également d'ajuster les crédits de paiements nécessaires pour 2022, et de créer 5 nouvelles autorisations de programmes relatives aux projets suivants :

### **OP57 - Groupement de commande - Elaboration DICRIM**

*Montant global prévisionnel : 26 000€ TTC (AP/CP)*

*Subventions prévisionnelles (Etat= 8 500€) avec refacturation autofinancement aux communes bénéficiaires*

Opération groupée de réalisation ou d'actualisation des DICRIM, document qui vise à informer la population des risques majeurs présents sur le territoire communal.

### **OP59 - Instrumentation prévision crues**

*Montant global prévisionnel : 56 000€ TTC (48 000€ + 8 000€ AMO) AP/CP*

*Subventions prévisionnelles : à venir (Etat - Région)*

Analyse hydrologique de plusieurs bassins versants (Riuferrer, Tanyari, Riberette, etc.), qui ne sont pas couverts par la prévision des crues, en vue d'étudier les possibilités d'instrumentation (stations hydrométriques, pluviomètres...)

### **OP60 - Etude réduction de la vulnérabilité du bâti en zone inondable 2**

*Montant global prévisionnel : 116 000€ TTC (8 000€ AMO + 108 000€) AP/CP*

*Subventions prévisionnelles : à venir (Etat - Région - FEDER)*

Etude pré-opérationnelle au lancement d'un programme de réduction de la vulnérabilité des habitations, des bâtiments public et des activités économiques. Deux phases, l'une d'études préliminaires afin d'identifier des sites où les enjeux sont particulièrement exposés et une phase de diagnostics pilotes afin d'insuffler une dynamique propice à la réalisation de nombreux diagnostics lors du PAPI complet.

### **OP61 - Etude risques Riuferrer- Arles sur Tech**

*Montant global prévisionnel : 93 000€ TTC (13 000€ AMO + 80 000€) (AP/CP)*

*Subventions prévisionnelles : à venir (Etat - Région)*

Etude de plusieurs solutions qui permettraient de consolider le chenal existant du Riuferrer tout en prenant en compte la pente d'équilibre du cours d'eau. Elle devra permettre de retenir un scénario d'aménagement, et de développer ce projet jusqu'au stade AVP en vue d'inscrire les travaux au PAPI complet.

### **OP63 - Travaux Riuferrer (reprise ouvrages)- Arles sur Tech (TRANCHE 1)\***

*Montant global Prévisionnel : 300 000€ TTC à confirmer par expertise en cours (AP/CP)*

Les 13 autorisations de programmes et leurs crédits de paiements sont détaillés dans le tableau suivant :

	Objet	Autorisation de Programme	Mandaté antérieur	Crédits de paiement		
		Montant	Montant	2022	2023	Ultérieurs
	<b>*En rouge proposition d'actualisation</b>					
2019-OP39	TRAVAUX DE RESTAURATION/PREVENTION INONDATIONS TANYARI	2 400 000 €	184 996,77 € dont RAR 992 003,23 € dont inscr. 223 000,00 €	1 215 003,23 € 992 003,23 € 223 000,00 €	1 000 000 €	
2019-OP42	ETUDE INVENTAIRE DES OUVRAGES PI	346 000 €	125 226,17 € dont RAR 82 773,83 € dont inscr. 138 000,00 €	220 773,83 € 82 773,83 € 138 000,00 €		- €
2020-OP45	ETUDE HYDRAULIQUE MASSANE SALLERES	180 540 €	28 122,91 € dont RAR 152 417,09 € dont inscr.	152 417,09 € 152 417,09 €	- €	- €
2020-OP47	REQUALIFICATION DE LA PASSE A POISSONS LE BOULOU	400 000 €	- € dont RAR 120 000,00 € dont inscr.	120 000,00 € 120 000,00 € -	280 000,00 € -	- €
2021-OP48	TRAVAUX BAILLAURY BANYULS	1 217 000 €	6 119,35 € dont RAR 388 980,65 € dont inscr. 100 000,00 €	488 980,65 € 388 980,65 € 100 000,00 €	721 900,00 € -	- €
2021-OP50	PAPI ETUDE RISQUE COLLIOURE	36 000 €	- € dont RAR 16 000,00 € dont inscr. 20 000,00 €	36 000,00 € 16 000,00 € 20 000,00 €	- €	- €
2021-OP54	PAPI GROUPEMENT DE COMMANDE SECURISATION DE PASSAGES A GUE	217 114 €	6 365,62 € dont RAR 210 748,38 € dont inscr.	210 748,38 € 210 748,38 € -	- €	- €
2021-OP55	PAPI GROUPEMENT DE COMMANDE PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE	80 000 €	6 062,18 € dont RAR 47 637,82 € dont inscr. 26 300,00 €	73 937,82 € 47 637,82 € 26 300,00 €	- €	- €
2022-OP57	PAPI DICRIM	26 000 €	- € dont RAR - € dont inscr. 16 000,00 €	16 000,00 € - € 16 000,00 €	10 000,00 € -	- €
2022-OP59	PAPI ETUDE INSTRUMENTAT° PREV. CRUE	56 000 €	- € dont RAR - € dont inscr. 8 000,00 €	8 000,00 € - € 8 000,00 €	48 000,00 € -	- €
2022-OP60	PAPI ETUDE REDUCT° VULNERABILITE BAZI2	116 000 €	- € dont RAR - € dont inscr. 8 000,00 €	8 000,00 € - € 8 000,00 €	108 000,00 € -	- €
2022-OP61	PAPI ETUDE RISQUE RIUFERRER	93 000 €	- € dont RAR - € dont inscr. 13 000,00 €	13 000,00 € - € 13 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
2022-OP63	PAPI TRAVAUX RIUFERRER	300 000 €	- € dont RAR - € dont inscr. 100 000,00 €	100 000,00 € - € 100 000,00 €	200 000,00 €	

**Le Comité Syndical, à l'unanimité après avoir délibéré :**

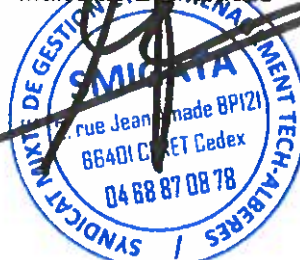
- VALIDE les ouvertures et réajustements des autorisations de programmes et la répartition des crédits de paiements ci-dessus détaillés,
- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice

Fait et délibéré à Le Boulou, les jour, mois et an que dessus.

REÇU LE :  
14 AVR. 2022  
SOUS-PRÉFECTURE  
DE CÉRÉT

Pour expédition conforme,

Le Président  
Alexandre PUIGNAU  
Maire de Le Boulou



Certifié exécutoire compte tenu :

De la transmission en Sous-Préfecture le : 14 AVR. 2022

De la publication le : 14 AVR. 2022

